



BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



#29

Décembre 2025

ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

Les pratiques illicites dans l'adoption internationale ont fait l'objet en octobre d'une réunion organisée par la Haute-Commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry avec les experts. Cette réunion complétait celle organisée avec les associations en septembre. Dans une vidéo organisée pour l'événement de RAIF (Réseau des Adoptés à l'International en France), à Lyon, le 21 novembre, la Haute-Commissaire à l'Enfance a de nouveau confirmé son engagement pour faire avancer différents chantiers liés aux pratiques illicites.

En novembre, à l'occasion du mois de l'adoption 2025, la MAI a publié sur les réseaux sociaux de la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (France Consulaire) un focus sur la recherche des origines des personnes adoptées et plus spécifiquement sur le projet RACINE, financé depuis 2021 par la Mission de l'adoption internationale (MAI) et mis en œuvre par le SSI-France. Nous souhaitons repartager ici avec vous ce focus :

Le projet RACINE oriente, accompagne et soutient dans leurs démarches de recherche des origines, les personnes adoptées et, le cas échéant, leur famille biologique et leur famille adoptive, gratuitement.

Depuis 2025, le projet RACINE couvre 10 pays : Brésil, Bulgarie, Colombie, Côte d'Ivoire, Guatemala, Haïti, Madagascar, Pérou, Roumanie et Sri Lanka. Au total, 247 personnes adoptées à l'international ont été accompagnées par le SSI, à titre individuel ou au sein d'un collectif : 40 recherches ont abouti.

Au-delà du soutien apporté à RACINE, la MAI finance aussi des projets concernant la recherche des origines au Brésil, en Bulgarie, au Chili, en Côte d'Ivoire, à Madagascar ou encore au Salvador, à Sri Lanka et au Sénégal.

Si le nombre d'adoption internationale est désormais très réduit, l'accompagnement des personnes adoptées via la recherche des origines devient un axe prioritaire d'action et de coopération.



La Mission de l'adoption internationale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
Nouvelles des partenaires	2
Actualités dans le monde	3
Actualité juridique	4
Kiosque	5

Yves Teyssier d'Orfeuil
Chef de la Mission de l'adoption internationale



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Audition de la présidente du Conseil national de l'adoption



L'Assemblée nationale a auditionné Monique Limon dans le cadre de sa mission d'information relative à la baisse de la natalité, jeudi 23 octobre.
[Visionner l'audition.](#)

Racines coréennes

Le chef de la MAI a assisté à la journée « Des racines & des adoptions #2 », organisée par Racines coréennes. Une journée riche en partage d'informations et de témoignages, avec une table ronde autour des adoptions illégales en France et en Corée, avec Monique Limon (présidente du Conseil national de l'adoption), Olivier de Frouville (juriste), Anne-Marie Dussol (EFA), Aurélie Touvé (Droit des adoptés de Corée) et Julayne Lee (adoptée, autrice) ; une pause littéraire / échange avec des auteurs adoptés, sur le thème « Se raconter à travers l'écriture », avec Sooja Pracca et Céline Breyssse ; la projection du film documentaire « Between Goodbyes », de Jota Mun, en présence de sa principale protagoniste, Mieke Murkes, suivi d'un échange avec le public.

RAIF



Le chef de la MAI a assisté à la 3^{ème} édition de « L'adoption en question », organisé par @RAIF à Lyon, le 21 novembre. L'événement a commencé par une intervention introductory de Johanna Lamboley. Une vidéo enregistrée de la Haute-Commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry a rappelé la dynamique qu'elle a lancé concernant une reconnaissance des pratiques illicites en France. Olivier Pedeboy a donné une conférence sur les réparations dans l'adoption internationale par le prisme du droit international. Monique Limon, présidente du Conseil National de l'Adoption (CNA), et Yves Teyssier d'Orfeuil, Chef de la MAI, ont participé à une table ronde animée par Claude Costechareyre sur les mesures de réparation et la justice restaurative. L'événement s'est terminé par une intervention conclusive de Emmanuelle Hebert.

Mouvement pour l'adoption sans frontières (MASF)



L'adjointe au Chef de la MAI, Géraldine Grillon, a assisté à l'événement organisé par le MASF, le 9 novembre, à l'occasion de la journée mondiale de l'adoption. Des interventions ont eu lieu sur le thème « l'adoption, un lien pour la vie » et des témoignages avec photos et vidéos d'adoptés ont été diffusés. Lire les articles du [IDD](#), de [L'humanité](#), et de [La Croix](#).

GIP France Enfance Protégée

Le mercredi 26 novembre, à l'issue du conseil d'administration, la MAI a participé à l'inauguration des nouveaux locaux du GIP FEP, à Clichy, en présence de sa présidente Florence Dabin, de la Haute-Commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry, et du ministre Christophe Béchu, ancien Président du GIPED, de 2006 à 2009.



ACTUALITES DANS LE MONDE

Union interparlementaire

Lors de la 151^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève, (19-23 octobre), a été adoptée par consensus le 23 octobre la résolution intitulée [Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique](#). La résolution condamne fermement les adoptions internationales illégales, qui constituent des violations des droits de l'enfant, et appelle tous les États et Parlements à qualifier ces actes d'une forme de traite des êtres humains.

Entrée en vigueur de la Convention de La Haye en Corée



La Convention de la Haye 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale est [entrée en vigueur en Corée du Sud](#) le 1^{er} octobre. La Corée du Sud est le 107^{ème} Etat à ratifier la Convention de La Haye de 1993.

Consulter la [carte des 107 parties contractantes à la Convention de la Haye](#)

Corée du Sud : reconnaissance des adoptions illégales



Après la guerre de Corée, qui a pris fin en 1953, plus de 140 000 enfants ont été envoyés à l'étranger à des fins d'adoption entre 1955 et 1999, pour éloigner les enfants métis nés de mère coréenne et de père soldat américain dans un pays qui prône l'homogénéité ethnique. Lire l'article du Monde : [La Corée du Sud reconnaît pour la première fois sa responsabilité dans des adoptions abusives de dizaines de milliers d'enfants](#)



ACTUALITE JURIDIQUE

Décision du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, a été amené à se prononcer sur la conformité à la Constitution de l'article 345-2 du code civil, qui prévoit que « nul ne peut être adopté par plusieurs personnes, si ce n'est par deux époux, deux partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou deux concubins. ». Il était reproché à ces dispositions de faire obstacle à l'adoption d'une personne par le conjoint de l'un de ses parents, lorsque celle-ci a déjà été adoptée par le conjoint de son autre parent. Elles institueraient ainsi une différence de traitement injustifiée entre les beaux-parents d'une même personne. Par décision du 9 octobre 2025 ([décision n° 2025-1170 QPC du 9 octobre 2025](#)), le Conseil constitutionnel a décidé que ces dispositions étaient conformes à la Constitution, aux motifs que ce texte, qui se borne à prévoir qu'une personne ne peut en principe faire l'objet que d'une seule adoption, n'a ni pour objet ni pour effet de faire obstacle à ce que le conjoint de l'un des parents soit associé à l'éducation et à la vie de l'enfant et que le droit de mener une vie familiale normale n'implique pas le droit pour le conjoint du parent d'une personne à l'établissement d'un lien de filiation adoptive avec celle-ci. Le Conseil constitutionnel précise que les dispositions contestées, ne méconnaissent pas non plus le droit au respect de la vie privée, ni l'exigence constitutionnelle de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant, ni aucun autre droit ou liberté que la Constitution garantit.



Recueil annuel des études 2025 de la Cour de cassation



COUR DE CASSATION

Dans son [recueil annuel](#), la Cour de cassation examine au travers de ses décisions les plus récentes, la manière dont la jurisprudence (2^{ème} chambre civile) s'élabore face aux nouvelles formes de couples, nouvelles formes de filiation, place de la solidarité familiale, précarisation et vieillissement de la population, souci accru de l'égalité hommes / femmes, etc. (pp 31-56). Cette étude montre que la Cour de cassation cherche des équilibres en se fondant sur un socle commun : la mise en œuvre et le contrôle du respect des droits fondamentaux.



LE KIOSQUE

Enfants vendus par la Corée du Sud : une nantaise raconte



Sur la côte des légendes, Amélie Crac'h a grandi avec le bruit des vagues comme berceuse. Mais sa vie n'a rien d'un conte de fées. Née Hye Mee Kwon à Séoul en 1985, elle a dû rebroder son histoire, affronter la douleur des secrets et, aujourd'hui, milite pour que la voix des adoptés soit entendue.

Bébé volé du Sri Lanka : il retrouve sa mère 25 ans plus tard



Thomas a toujours su qu'il était un enfant adopté. Mais un soir, c'est devant la télé que sa vie va basculer... Alors qu'il regarde un reportage sur les enfants volés au Sri Lanka, il découvre que leur histoire est aussi la sienne... C'est alors le début d'une bouleversante quête d'identité.

Podcast : Parentalité adoptive, l'adoption racontée par une psychiatre



Psychiatre depuis six ans, la Dre Pauline Blanc-Patin exerce dans un service d'urgence, dans la région de Besançon. Elle est aussi maman d'un petit garçon de cinq ans et demi, qu'elle a adopté avec son mari au Vietnam. Tous deux se sont lancés dans les démarches d'adoption alors qu'elle était encore interne, et tout ne s'est pas déroulé comme prévu : « À l'époque, le Covid nous a compliqué les choses. Il a fallu attendre, et c'est là que tout est devenu assez difficile », raconte-t-elle.

Malgré l'attente, les doutes et les questionnements, Pauline veut aujourd'hui montrer que l'adoption peut être une belle aventure, et elle explique comment elle a trouvé sa place entre son rôle de médecin et celui de maman.

Les tiraillements de Liam et Simon, des enfants adoptés après l'âge de 6 ans



Liam, qui a bientôt 19 ans, et Simon, 36 ans, racontent comment, des années plus tard, leurs souvenirs comme leurs blessures d'enfance continuent de les accompagner.

Corée du Sud : témoignage de Lisa Boghos



[Lisa Boghos](#), Française d'origine coréenne, revient sur son histoire et la quête de sa famille biologique.

Des enfants ukrainiens enlevés pendant la guerre retrouvés sur des sites d'adoption russes



De nouveaux éléments révèlent que des enfants ukrainiens enlevés depuis le début de l'invasion ont été proposés à l'adoption en Russie sous de fausses identités. Une enquête a permis d'en identifier douze, présentés comme des orphelins russes.

Recherche des origines : Entre confiance et trahison



Article de Myriam Mony [Entre confiance et trahison](#), publié dans le numéro d'octobre 2025 de la revue Accueil.

Le Chili enquête sur 1 444 cas d'adoptions illégales



La Cour d'appel de Santiago enquête, depuis 2018, sur 1 444 cas d'adoptions illégales commises au Chili depuis les années 1960, la plupart étant liées aux anciens tribunaux pour enfants. Selon les estimations, environ 25 000 enfants ont été victimes de trafic international, notamment pendant la dictature (El Mostrador).

Un autre père



Un petit garçon adopté retourne à Gorée, son île natale, pour retrouver sa mère biologique... Pour son premier long métrage, Pierre Linhart (*Jeux d'influence*) signe un road-movie qui traverse la mémoire de l'esclavage.

Ethiopie, le retour des enfants



Dans le numéro du 11 au 17 décembre 2025, Paris Match consacre un article (pp. 68-73), intitulé « Ethiopie, le retour des enfants », sur Julie, adoptée en France dans des circonstances troubles, qui voyage en Ethiopie pour retrouver sa famille biologique.

BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPCTION INTERNATIONALE



Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption
internationale

57 boulevard des Invalides
75007 Paris